point ces chiffres malgré les facilités de communication, le concours de cette année jubilaire a été bien plus considérable que celui qui se vérifia aux mêmes époques dans le siècle passé et le siècle présent. Sans parler des jubilés qui eurent lieu dans le XVIIIe siècle, celui de Léon XII en 1825 n'amena à Rome que 376,000 pèlerins. Faisons un nombre rond, c'est au plus 400,000 personnes que Rome auraît alors vues dans ses murs. Cette fois, les chiffres de pèlerins arrivent à plus de 600,000; et les pèlerinages annoncés permettent de calculer à 700,000 le nombre total des pèlerins en groupe. Les journaux libéraux continueront à crier que la foi est morte et que la religion va en déclinant dans la conscience des peuples.

- Parmi les pèlerinages qui doivent arriver en décembre à Rome, il y en a un anglais dirigé par le duc de Norfolk, qui, par suite d'une foule de circonstances, ne pouvait arriver qu'après les fêtes de Noël. C'était un peu tard. Mais le Souverain-Pontife, mis au courant des circonstances qui retardaient la venue de ces pèlerins, a accordé qu'ils pussent gagner leur jubilé. La porte sainte, bien entendu, sera close le 24 décembre, mais cela ne sera point un obstacle. On sait que le Souverain-Pontife a étendu pour six mois à tout le monde chrétien la grâce jubilaire sous des conditions identiques à celles fixées pour son obtention à Rome, en accordant toutefois aux évêques le pouvoir à l'occasion de modifier ces conditions. Il est presque certain que le pape n'exceptera point Rome de cette gracieuse concession, et que les Romains pourront encore pendant six mois, comme les fidèles du monde entier, profiter de cette grande grâce et gagner une seconde fois ieur jubilé.
- Depuis longtemps un projet de refonte du catalogue de l'Index était à l'ordre du jour. Les catalogues imprimés jusqu'ici contenaient dans leurs colonnes nombre d'ouvrages qui sont maintenant une rareté bibliographique et dont personne n'a cure, d'autres défendus in odium auctoris, ou parce qu'ils traitaient de controverses locales depuis longtemps éteintes. Daus ce genre est une certaine catégorie de livres en faveur de l'Immaculée Conception mais qui avaient, à raison de la vivacité de la controverse, excité la susceptibilité du Maître du Sacré-Palais. On avait aussi mis anciennement à l'Index non pas des livres, mais des brochures de quelques pages. La condamnation était méritée et avait pour but de préserver la foi des fidèles. Toutefois ces feuilles volantes ne sont plus aujourd'hui qu'un